

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 6 mai 2024

CC/14/2021-2026

Procès-verbal n°14 de la séance extraordinaire du Conseil communal de Tannay du 6 mai 2024 à 20h00

Ordre du jour

- 1. Appel**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Communications du Bureau**
- 4. Communications de la Municipalité**
- 5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**
- 6. Nomination d'une Commission *ad hoc* pour la révision des taxes de séjour pour la Région de Nyon**
- 7. Préavis n° 36 de la Municipalité relatif à la révision du Plan d'affectation communal (PACCom)**

Message d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue. Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la séance du Conseil communal de Tannay. »

1. Appel

7 personnes se sont excusées : Monsieur Maxime ANSERMET, Madame Chantal DONOHUE, Madame Jane FERGUSON, Madame Lisa FRANCHI, Monsieur Daniel PILSWORTH, Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH, Monsieur Marc HUSMANN.

2 personnes sont absentes : Monsieur Pascal CORNU et Monsieur Hossein FADAEI.

26 personnes sont présentes.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil communal peut donc se tenir.

2. Ordre du jour

Le Président Guillaume BENARD annonce la modification suivante à l'ordre du jour :

« **8. Propositions individuelles et divers** ».

La modification à l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Le Président Guillaume BENARD fait remarquer qu'il y deux mêmes personnes qui sont toutes deux membres de la Commission de gestion et de la Commission des finances de l'APEJ, ce qui lui semble étrange..

Il demande à Madame Julia TADION de se déterminer sur ce point.

Elle répond que le règlement n'empêche pas cette situation.

Le Président lit ensuite le courrier de Monsieur Jean-Marc KELLER, président de la commission de l'urbanisme, qui demande que deux membres supplémentaires soient élus au sein de cette commission. Le Président informe que ce point a été soumis à la Municipalité et sera discuté dans une prochaine séance du Conseil communal.

Il lit également le courrier de Monsieur Yvan SCHOUKER, habitant du centre du village et opposant au PACCom.

Il annonce qu'une verrée aura lieu à la fin de la séance.

4. Communications de la Municipalité

Pas de communications.

5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Monsieur Jonathan MONNEY, pour l'association « TannEco », informe que la première édition du « PrinTannay », ayant eu lieu le 28 avril 2024, a été un succès et remercie les personnes qui y ont participés.

Monsieur Jean-Marc KELLER, pour l'ARSCO, informe qu'une séance a eu lieu le 23 avril dernier. Il annonce que les travaux de la patinoire et de la piscine ont repris au début du mois d'avril. L'ouverture est prévue pour l'été 2025. Il explique ensuite que des panneaux photovoltaïques ont été posés au Collège des Rojalets et que des nouvelles salles de classes seront aménagées au rez-de-chaussée. A l'école primaire de Necker, il y a le projet d'une nouvelle salle de gymnastique.

Le rapport d'activités 2023 peut être consulté sur le site de l'ARSCO : www.arsco.ch.

6. Nomination d'une Commission ad hoc pour la révision des taxes de séjour pour la Région de Nyon

Madame la Syndique Denise RUDAZ rappelle le but de créer une Commission *ad hoc* pour la révision des taxes de séjour pour la Région de Nyon.

Sont nommés pour cette Commission : Monsieur Arnaud WEIL, Madame Nicole HUSLER BRUGGER et Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO.

7. Préavis n° 36 de la Municipalité relatif à la révision du Plan d'affectation communal (PACOM)

Le Président Guillaume BENARD annonce la présence de Monsieur Cédric COTTIER, architecte et urbaniste au sein du bureau PLAREL SA.

Monsieur le Municipal Claus HASSIG présente le préavis n° 36.

Le Président Guillaume BENARD suspend la séance à 20h43.

Le Président Guillaume BENARD annonce la reprise de la séance à 21h49.

Monsieur Karl VALFELLS lit le rapport de la Commission d'urbanisme ; au nom de cette Commission, il recommande d'approuver ce préavis.

Madame Jill MONNEY demande quelles sont les motivations des personnes qui ont formé des oppositions dans le cadre de la mise à l'enquête du plan d'affectation.

Monsieur Cédric COTTIER résume les motivations des opposants et rappelle que ces oppositions se trouvent dans les documents joints avec le présent préavis.

Madame Nicole WERMUTH KEYAERTS demande si les personnes qui ont fait opposition vont déposer un recours par la suite.

Monsieur Cédric COTTIER répond qu'il ne sait pas.

Monsieur Arcadio MIR demande si le vote porte sur le préavis et sur le règlement.

Monsieur le Municipal Claus HASSIG répond par l'affirmative.

Madame Nicole WERMUTH KEYAERTS demande si le canton de Vaud pourrait encore s'opposer au règlement par la suite.

Monsieur le Municipal Claus HASSIG répond que le règlement passera ensuite aux services administratifs et juridiques de l'État de Vaud qui traitera du sujet avec les explications de la commune.

Le Président Guillaume BENARD clôt la discussion.

Le vote à bulletin secret est demandé.

Le préavis n° 36 est accepté à la majorité (25 voix pour ; 1 voix contre).

8. Propositions individuelles et divers

Monsieur Jean-Marc KELLER demande si la station de pompage, qui se situe au milieu du parc de verdure près du Torry pourrait être habillée, à défaut d'être déplacée.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond que cela sera fait prochainement.

Il demande également quelle est la position de la Municipalité de Tannay sur le projet de la décharge qui se trouve aux environs du Centre Manor de Chavannes.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que la commune de Tannay est concernée par ce projet s'agissant de la question de la mobilité (passage des camions) mais qu'elle n'a pas les réponses à ses questions pour le moment, malgré ses demandes auprès de l'État de Vaud.

Monsieur Arnaud WEIL demande les raisons pour lesquelles Tannay ne compte pas parmi les 31 communes qui ont décidé de suspendre le paiement de leur facture sociale ; il relève également que le Conseil communal n'a pas été informé de ce sujet.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que Tannay ne voit pas pour le moment l'intérêt de ne pas payer cette facture sociale. Pour la suite, elle explique qu'il faudra attendre le résultat de l'initiative « SOS Communes » qui a obligé le canton à formuler un contre-projet.

Madame Pierrette BILA demande quelles sont les solutions possibles pour diminuer le bruit et réduire la vitesse des véhicules qui circulent sur la route de St-Cergue.

Monsieur Marc POLYDOR propose qu'un revêtement phono-absorbant soit posé sur cette route.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond qu'un revêtement phono-absorbant sera posé, en collaboration avec la commune de Mies, dès que le chantier sera terminé.

Le Président Guillaume BENARD rappelle que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 17 juin 2024.

Il clôt la séance à 22h45.

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer

A blue ink signature of Anne-Sophie Nuoffer is written below her name.